



Liberté Égalité Fraternité



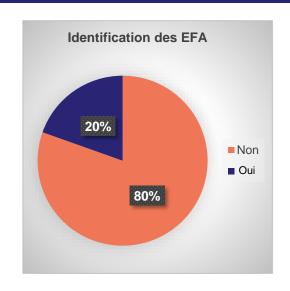
ATELIERS INTERACTIFS

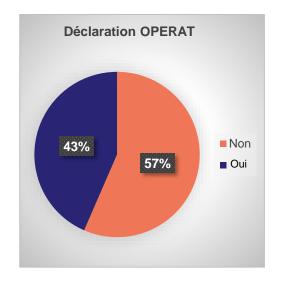
Etat des lieux sur les premières étapes du DEET

14 novembre 2023

Résultats du questionnaire proposé lors de votre inscription

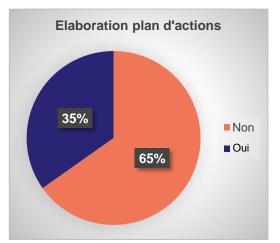






A quel stade de la démarche en êtes vous

Avez vous déjà mis en oeuvre la démarche suivante











Résultats du questionnaire proposé lors de votre inscription

Une grande majorité des 46 personnes ayant répondu au questionnaire lors de l'inscription, n'ont pas encore effectué les premières étapes réglementaires du DEET (de 57 à 80%). Il existe donc une marge de progression importante pour se mettre à niveau et remplir les obligations réglementaires actuelles pour renseigner la plateforme OPERAT.



A quel stade de la démarche en êtes vous

Avez vous déjà mis en oeuvre la démarche suivante



Compte tenue des réponses recueillies ci-dessus, on constate sans surprise qu'une majorité encore plus importante (de 65 à 85%) des 46 personnes ayant répondu au questionnaire lors de l'inscription, n'est pas encore engagée dans les prochaines étapes à mener pour atteindre les premiers objectifs de réduction des consommations énergétiques du DEET à l'horizon 2030, à savoir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans d'action.

Il parait donc capital que les collectivités se mettre en ordre de marche rapidement pour viser les premiers objectifs de réduction des consommations énergétiques du DEET à l'horizon 2030.





Connaissances générales du DEET

1 – niveau de connaissance général

Organisation avec les acteurs concernés

- 2 1 en externe
- 2 2 en interne

Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

- 3 Périmètre d'assujettissement
- 4 Entités Fonctionnelles assujetties (EFA)
- 5 Situations de référence
- 6 Consommations énergétiques

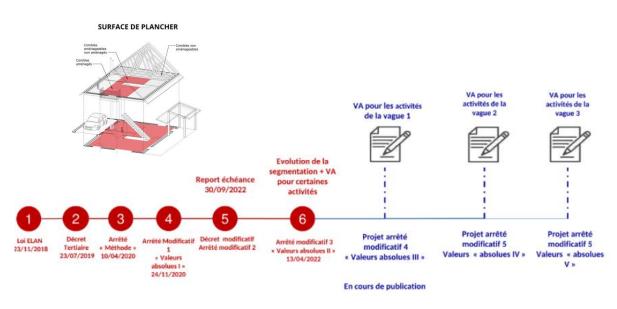


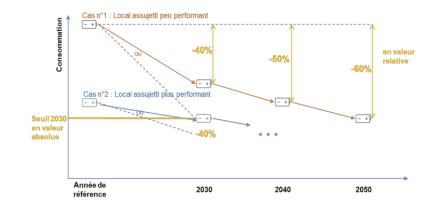


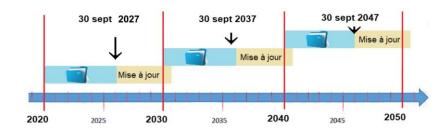
Connaissances générales du DEET

1 - Quel est votre niveau de connaissance concernant les modalités

d'application du DEET :











Connaissances générales du DEET

1 – Quel est votre niveau de connaissance concernant les modalités d'application du DEET :



Sur les 24 invités ayant répondu à cette question lors de la CTT, seuls 2 découvrent le DEET.

Le plus grand nombre connait les grands principes de dispositif (50%).

A noter, 10 invités (42%), connaissent bien voir très bien les modalités d'application du DEET.





Organisation avec les acteurs concernés

2 - 1 en externe

En tant que propriétaire / gestionnaire, avez-vous identifié et pris contact avec les exploitants / locataires / preneurs à bail pour définir les responsabilités et modalités partagées d'application du DEET :

Art. R. 174-22

Les obligations d'actions de réduction des consommations d'énergies concernent autant les propriétaires (quelle que soit leur forme juridique) que les preneurs à bail des bâtiments ou parties de bâtiment assujettis.

- Les propriétaires des bâtiments ou des parties de bâtiments et, le cas échéant, les preneurs à bail sont soumis à l'obligation de réduction des consommations pour les actions qui relèvent de leurs responsabilités respectives en raison des dispositions contractuelles régissant leurs relations.
- Ils définissent ensemble les actions destinées à respecter cette obligation et mettent en œuvre les moyens correspondants chacun en ce qui les concerne, en fonction des mêmes dispositions contractuelles.
- Chaque partie assure la transmission des consommations d'énergie des bâtiments ou parties de bâtiments la concernant pour assurer le suivi du respect de son obligation





Organisation avec les acteurs concernés

2 - 1 en externe

En tant que propriétaire / gestionnaire, avez-vous identifié et pris contact avec les exploitants / locataires / preneurs à bail pour définir les responsabilités et modalités partagées d'application

du DEET:



Sur les 24 invités ayant répondu à cette question, le plus grand nombre ne sait pas ou n'a encore contacté les locataires pour définir les responsabilités et modalités d'application partagées du DEET (42%). Cette démarche n'a pas posé de difficulté particulière pour la majorité des autres (57%).

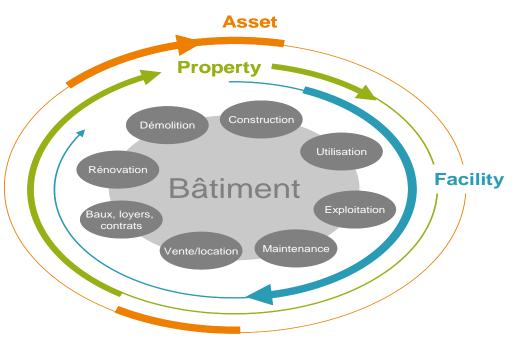




Organisation avec les acteurs concernés

2 - 2 en interne

Au sein de votre structure, existe-il une entité/service transversal en charge du DEET ?



Organisation en silos







Organisation avec les acteurs concernés

2 - 2 en interne

Au sein de votre structure, existe-il une entité/service transversal en charge du DEET ?



Sur les 21 invités ayant répondu à cette question, le plus grand nombre ne sait pas ou n'a pas encore constitué d'entité transversale pour mettre en œuvre le DEET (62%). A noter en conséquence que 38 % d'entre eux disposent ou sont en train de créer un service transversale pour traiter de ce sujet.





Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

3 - Périmètre d'assujettissement

Avez-vous défini et déclaré le périmètre assujetti de votre parc immobilier ?

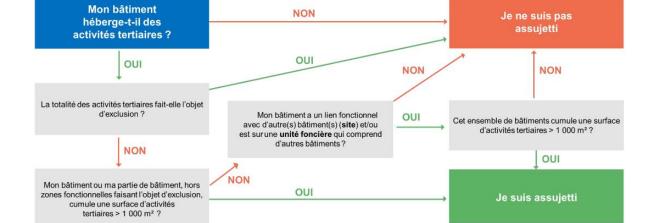


PARTIE DE BÂTIMENT





CAS DE L'UNITÉ FONCIÈRE



Le cheminement pour savoir si l'on est assujetti (d'après OPERAT, ressources Atelier n°1)





Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

3 - Périmètre d'assujettissement

Avez-vous défini et déclaré le périmètre assujetti de votre parc immobilier ?



Sur les 19 invités ayant répondu à cette question, la majeure partie a identifié et déclaré son périmètre assujetti (63%), et la moitié d'entre eux l'on fait avec prise en compte des notions d'unité foncière et de site. A noter en conséquence que 37% des répondants ne savent pas ou ne l'ont pas encore réalisé.

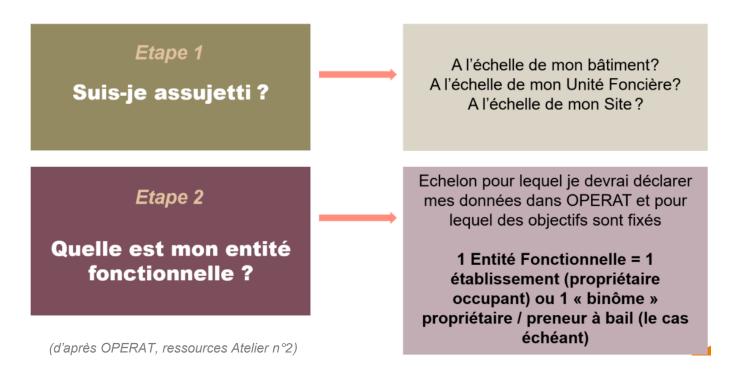




Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

4 - Entités Fonctionnelles Assujetties

Avez-vous défini et déclaré vos Entités Fonctionnelles Assujetties ?







Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

4 - Entités Fonctionnelles Assujetties

Avez-vous défini et déclaré vos Entités Fonctionnelles Assujetties ?



Sur les 19 invités ayant répondu à cette question, la majeure partie a identifié et déclaré son périmètre assujetti (63%), et la moitié d'entre eux l'on fait avec prise en compte des notions d'unité foncière et de site. A noter en conséquence que 37% des répondants ne savent pas ou ne l'ont pas encore réalisé.





Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

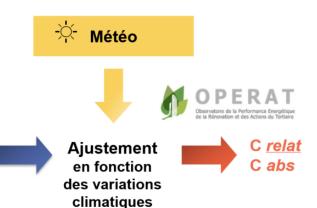
5 - Situations de référence

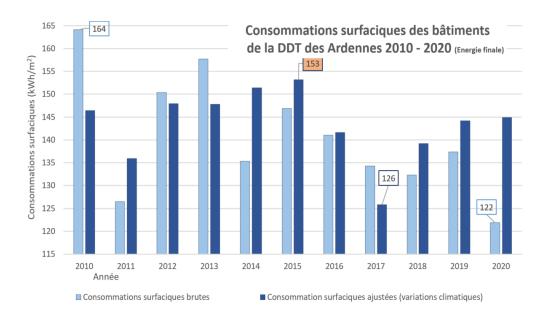
Avez-vous déterminé et déclaré vos situations de référence par EFA, après analyse et correction par rapport aux variations climatiques?

Données saisies par les assujettis

Consommations sur 12 mois glissants via factures ou compteurs entre 2010 et 2019

+ Indicateurs d'intensité d'usage correspondants









Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

5 - Situations de référence

Avez-vous déterminé et déclaré vos situations de référence par EFA, après analyse et correction par rapport aux variations climatiques?



Sur les 20 invités ayant répondu à cette question, la moitié ne sait pas ou n'a pas encore déterminé et déclaré ses EFA dans OPERAT. La majorité des autres (60%) l'a fait après correction par rapport aux variations climatiques, le reste sur la base des 12 mois de données les plus accessibles.



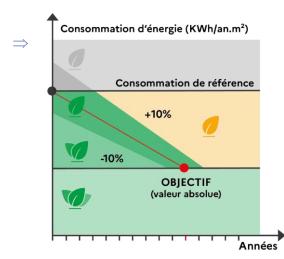


Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

6 - Consommations énergétiques

Avez-vous déterminé les consommations d'énergie finale 2020, 2021 et 2022 des parties de bâtiments et bâtiments assujettis?

- Déclaration à réaliser avant le 30/09/2022 (dérogation jusqu'au 31/12/2022) par chaque EFA assujettie (consos 2020 et 2021) sur la plateforme numérique OPERAT
- Déclaration à réaliser avant le 30/09/2023 par chaque EFA assujettie (consos 2022) sur la plateforme numérique OPERAT



- Affichage des résultats annuels (attestation annuelle générée par la plateforme)
- A destination des salariés et du public
- Notation « Éco Énergie Tertiaire » mise en place en fonction de la trajectoire de consommation vis-à-vis du

Notation effectuée à l'échelle de l'Entité Fonctionnelle, agrégation possible à l'échelle du bâtiment ou d'un parc (notation indicative)















Obligations réglementaires de renseignements dans la plateforme OPERTAT

6 - Consommations énergétiques

Avez-vous déterminé les consommations d'énergie finale 2020, 2021 et 2022 des parties de bâtiments et bâtiments assujettis?



Sur les 21 invités ayant répondu à cette question, une petite moitié ne sait pas ou n'a pas encore déclaré ses consommations énergétiques 2020, 2021 et 2022 dans OPERAT (48%). La majorité des autres (64%) l'a fait en totalité et le reste en partie.









